

**Conseil scientifique****Formation restreinte****Mardi 10 mars 2020, 15h00 – 17h00**

**Présents** : Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Régis Bismuth, Frédéric Ramel, Sébastien Pimont, Olivier Borraz, Florence Haegel, Guillaume Plantin, Marc Lazar, Frédéric Mion, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Nicolas Sauger, Charlotte Halpern, Sophie Dubuisson Quellier, Bruno Palier, Dina Waked, Florence Bernault, Nicolas Coeurdacier, Bénédicte Durand, Amélie Antoine-Audo, Juliette Seban, Dominique Cardon, Jeanne Lazarus, Sabine Dullin

**Absents ou excusés** : Astrid Von Busekist, Gilles Favarel-Garrigues, Philippe Coulangeon, Mathieu Fulla, Emeric Henry, Florian Oswald, Guillaume Piketty, Alain Dieckhoff, Florence Faucher, Johannes Boehn

**Assistent à la réunion** : /

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

---

**1 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit économique**

Régis Bismuth indique que le comité s'est réuni le 29 janvier 2020, a auditionné 2 candidates pour le poste de professeur de droit civil et droit économique : Julie Klein de l'Université de Rouen et Catherine Malecki de l'Université de Rennes 2. Le comité a décidé à l'unanimité de sélectionner Julie Klein, dotée d'un dossier remarquable, tant sur le plan scientifique qu'en termes de connaissances du réseau des professions juridiques.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en droit privé, profil droit civil, droit économique.

## **2/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en science politique, profil Vie politique et Gouvernement aux États-Unis**

Marc Lazar précise que sur les douze candidats, cinq ont reçu un « double-non », quatre un « double-oui » ; il propose que, sauf demande de précision de la part des membres du Conseil scientifique, l'accent soit mis sur les trois dossiers qui ont reçu des avis divergents.

Frédéric Ramel présente le dossier de Caroline Fredrickson, qui a reçu un avis favorable et un avis défavorable. Actuellement Senior Fellow à l'École de Droit de New York University, Caroline Fredrickson n'est pas titulaire d'une thèse, mais qui a un lien très fort avec les praticiens et un réseau très développé au sein du Congrès.

Est déclarée irrecevable à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Caroline Fredrickson.

Frédéric Ramel présente le dossier de Jeffrey Jensen, lecturer à l'antenne de la New York University d'Abu Dhabi depuis 2010, ce qui n'est pas équivalent à un poste de professeur et qui explique l'avis négatif émis sur son dossier. Jeffrey Jensen dispose néanmoins d'un dossier de publications consistant, notamment dans le domaine des « World Politics » qui justifie l'avis positif. L'appréciation à ce stade de la procédure concernant exclusivement l'équivalence des titres, Frédéric Ramel suggère de ne pas retenir cette candidature.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique, d'une part sur la diversité des situations dans les universités étrangères quant au titre de « lecturer » et d'autre part sur les attentes de cette étape de présélection, qui pourrait, selon certains, inclure une appréciation des dossiers sur le fond.

Il est rappelé que cette étape dans le processus de recrutement des Professeurs des universités est fondée sur une table d'équivalence des titres et statuts et ne comporte pas d'examen des dossiers sur le fond, qui appartient au comité de sélection. En outre, le titre de « lecturer » à l'antenne de l'université de New York à Abu Dhabi n'est pas équivalent à celui d'*assistant professor*.

Est déclarée irrecevable à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature de Jeffrey Jensen.

Frédéric Ramel présente le dossier d'Amy McKay, titulaire d'un PhD de l'Université de Duke en 2006, actuellement Associate Professor à l'Université d'Exeter depuis 2019, où elle exerçait déjà des fonctions d'Assistant et de Senior Lecturer de 2013 à 2019.

Marc Lazar rappelle que le Conseil scientifique autorise habituellement les Associate Professors à candidater sur des postes de Professeur des universités.

Est déclarée recevable à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la candidature d'Amy McKay.

### **3/ Avis sur les demandes de promotion des enseignants-chercheurs, campagne 2020**

Carole Jourdan présente la liste des dossiers enregistrés dans Galaxie, puisque la procédure prévoit que le Conseil scientifique puisse s'il le souhaite émettre des avis et des recommandations avant examen par les sections CNU. Cette année, sept demandes ont été enregistrées pour l'accès à la première classe ; quatre demandes pour l'accès au premier échelon de la classe exceptionnelle ; et six demandes pour l'accès au second échelon de la classe exceptionnelle, soit un total de dix-sept demandes. Elle note une évolution, puisqu'en 2018 il y avait eu 8 demandes et 14 en 2019. Elle précise que seules deux femmes ont déposé des demandes de promotion alors que l'année précédente, elles représentaient 50 % des dossiers déposés. L'examen dans les sections CNU va démarrer début avril, les résultats seront connus courant juin et au niveau de Sciences Po, les contingents établissement seront connus fin mars.

### **4/ Avis sur la demande d'éméritat de Marcel Morabito**

Sébastien Pimont présente le dossier de demandé d'éméritat proposé par Marcel Morabito Professeur des universités depuis 1983, à Sciences Po depuis 2006, Marcel Morabito est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages dont certains de référence, dont une histoire constitutionnelle de France de 1789 à nos jours, 15 fois rééditée. Il a également écrit un certain nombre d'articles de référence qui sont consacrés à l'histoire constitutionnelle et politique, au droit médiéval ainsi qu'au droit romain. Fondateur et directeur de 1991 à 1999 de l'IEP de Rennes, il a également été recteur de l'Académie de Martinique et de Grenoble, ainsi que deux fois membres du jury de l'agrégation d'histoire du droit, qu'il a présidé en 2015. Marcel Morabito présente plusieurs projets pour son éméritat : un projet de recherche collectif européen avec différents professeurs d'universités européennes, coordonné avec Guillaume Tusseau, l'écriture d'un ouvrage basé sur l'un de ses cours, « Le Patrimoine constitutionnel européen. » et enfin la poursuite de son cours sur la Cinquième République en deuxième année. En tant que directeur de l'unité de recherche, Sébastien Pimont a émis un avis très favorable à la demande d'éméritat de Marcel Morabito.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'éméritat de Marcel Morabito.

**5/ Avis sur la demande d'autorisation de Julien Talpin à être rapporteur de la thèse en science politique de Elodie Druetz**

Frédéric Ramel informe le Conseil qu'Elodie Druetz va soutenir une thèse au semestre prochain sur le vécu de la racisation et le rapport au politique des diplômés d'origine sub-saharienne, dans une perspective comparée Paris/Londres. Julien Talpin, chargé de recherche CNRS depuis neuf ans, pressenti en tant que rapporteur, n'a pas encore d'HDR mais détient une expertise en parfaite cohérence avec le sujet d'Elodie Druetz, puisqu'il a coordonné une ANR relative à l'expérience de discrimination, de participation et de représentation des quartiers populaires, avec une comparaison Angleterre-France.

Mirna Safi demande si cette décision pourrait avoir un effet sur la qualification de la candidate par la suite.

Marc Lazar indique que le Conseil scientifique est souverain pour autoriser une dérogation de ce type et qu'il n'a jamais eu connaissance de répercussions négatives sur la qualification d'un docteur dont l'un des rapporteurs n'a pas d'HDR, à condition que le Conseil scientifique de l'établissement se soit prononcé favorablement. Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Julien Talpin à être rapporteur de la thèse en science politique de Elodie Druetz.

**6/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Clément Malgouyres**

Roberto Galbiati rappelle que Clément Malgouyres a obtenu sa thèse à l'EUI en 2016, sous la direction d'Andrea Ichino et Jérôme Adda, deux des meilleurs économistes européens. Depuis, il a travaillé à la Banque de France, dans le département recherche, pendant environ 3 ans, et depuis un an et demi, travaille à PSE, l'École d'économie de Paris, et pour IPP dans le privé. Il a déjà quatre publications dans d'excellentes revues à son actif et un pipeline remarquable. Son domaine de recherche principal est à l'intersection entre le commerce international et l'économie du travail. Roberto Galbiati soutient très favorablement la demande de Clément Malgouyres.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Clément Malgouyres à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

**7/ Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 janvier 2020**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 janvier 2020.

**8/ Présentation du rapport du comité de revue des enseignements et de la recherche sur les transformations planétaires à Sciences Po**

Charlotte Halpern tient à dire au nom de ses collègues du comité présidé par Bruno Latour qu'ils sont tous très heureux de pouvoir présenter le travail qui a été fait, et qu'ils ont très à cœur d'ouvrir un dialogue. Elle indique que le comité a travaillé à réfléchir, face à l'émergence des transformations planétaires, à la responsabilité d'une université de recherche en sciences sociales comme Sciences Po en termes de formation et de recherche sur ces sujets. Ce point de départ assez large a mené au développement d'une approche globale qui ne se restreignait pas uniquement à la question de l'état des lieux des enseignements actuels et des pistes proposées dans ce domaine-là, mais qui avait véritablement à cœur d'articuler les enjeux à la fois d'enseignement et de recherche en partant du principe que les deux étaient liés, de telle sorte à ce qu'il soit possible également de réfléchir à l'évolution des contenus de recherche, mais aussi des fondements et des fondamentaux académiques dont l'institution avait besoin pour former ses étudiants à ces sujets ; une approche globale qui permettait de réfléchir à ces transformations planétaires en termes de regard analytique, de formes de gouvernance, de modes d'action et aussi de types de formations. Celui-ci était constitué de neuf membres: outre Bruno Latour, qui présidait ce comité, Richard Balme, professeur des universités également responsable de l'atelier AIRE, chercheur au CEE ; Bénédicte Barbé, chargée de mission à la Direction scientifique de Sciences Po ; Marie-Laure Djelic, professeur des universités à Sciences Po, et doyenne de l'École du management et de l'innovation, chercheuse au CSO ; Amy Green, référente égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations au Collège université ; Charlotte Halpern, chercheuse au CEE ; Henri Landes, cofondateur de LanDestini, chargé d'enseignement à Sciences Po et ancien chargé de mission à FORCAST ; Giacomo Parinello, Assistant Professor à Sciences Po, au Centre d'histoire ; Eleonora Russo, responsable du pôle Affaires européennes de l'École d'affaires publiques (EAP) et notamment en charge des enjeux énergie, ressources et développement durable ; et Sébastien Treyer, directeur général de l'IDDRI, et enseignant à Sciences Po, également conseiller scientifique d'une spécialité énergie, environnement et durabilité à l'EAP. Ce comité affiche une diversité de profils qui a permis à ses membres de pouvoir non seulement réfléchir à des propositions de cours terme, mais aussi échanger sur la façon de développer et de faire cet inventaire et de proposer un certain nombre d'ajustements, de modifications, éventuellement de suppressions, puis de propositions pour la suite. Charlotte Halpern remercie Michel Gardette pour son suivi des travaux du comité.

Charlotte Halpern rappelle que le comité s'est réuni 8 fois, au cours de séances très denses, entre le mois d'avril et le mois d'octobre 2019 ; en termes de contenu, il s'est appuyé tout d'abord sur des demandes qu'il a adressées, en juin et en septembre au Collège universitaire et aux responsables des écoles, de manière à faire un état des lieux des enseignements et des initiatives, dont l'essentiel se trouve dans les annexes du rapport. Le comité a également demandé au Collège, aux écoles, aux départements et aux unités de recherche de faire remonter des besoins, des questions, qui étaient posées par ces transformations planétaires et la manière dont elles transformaient, modifiaient la façon d'enseigner, mais aussi de nourrir cette articulation entre recherche et enseignement. Une série d'auditions et entretiens individuels ont également été réalisés par le comité.

Charlotte Halpern souligne que le comité a conclu à une abondance d'initiatives en termes d'enseignement et de recherche dans le domaine de ces transformations planétaires ; en revanche, il est apparu assez rapidement au comité qu'il faisait face à un ensemble d'éléments complexes à hiérarchiser, peu lisibles, pour lesquels il était difficile d'identifier les éléments de socle et les fondamentaux. Il est donc apparu assez rapidement au comité qu'il serait utile de réfléchir au développement de ce que pourraient être des connaissances fondamentales en sciences sociales, à la fois dans une perspective pluri, mais aussi interdisciplinaire, de manière à pouvoir étudier les transformations planétaires à travers des théories, des concepts, des outils d'analyse et des débats d'idées mais également d'articuler ces connaissances fondamentales avec des connaissances plus opérationnelles. Le comité a notamment été interrogé par les étudiants sur la manière d'articuler ces fondamentaux avec des registres d'action politiques, sociaux, de recherche et comment il était possible de les nourrir intellectuellement, en lien également avec des savoirs professionnels qu'ils pourraient développer par la suite dans le cadre de leurs carrières.

En termes de recherche, le comité a à la fois identifié beaucoup de productions et en même temps fait le constat que Sciences Po ne disposait pas nécessairement de la masse critique en termes de recherches pour faire face à la demande en matière de formation, mais aussi aux enjeux de renouvellement des perspectives disciplinaires ; c'est-à-dire à la fois de renouveler les disciplines existantes mais aussi d'explorer des terrains qui seraient d'avantage ceux de l'interdisciplinarité ou des sujets, questions, problématiques de recherche davantage innovantes et qui appelleraient que l'on croise différentes perspectives.

À partir de ce diagnostic, le comité a proposé deux types de mesures : tout d'abord des mesures de court terme qui pouvant être mises en place assez rapidement en termes d'enseignements ; puis un plan d'action qui pourrait se dérouler sur trois à cinq ans et qui permettrait de structurer à la fois l'offre de formation et la réflexion sur la recherche. Le comité a tout d'abord fait des propositions en termes d'enseignement avec l'identification de la possibilité de remplacer un séminaire d'exploration au deuxième semestre par des cours communs obligatoires dispensés sur les sept campus, de manière à ce que l'ensemble des étudiants ait accès à une offre d'enseignements sur les enjeux de transformations planétaires. Au niveau des écoles, le comité a identifié des besoins et des propositions qui pourraient être développés

par la suite, à la fois en termes de formations communes, mais aussi des propositions qui pourraient tenir compte de la spécificité de chaque école, et s'est rendu compte assez rapidement qu'il y avait l'espace pour structurer un socle commun robuste de connaissances, de contenus fondamentaux, qui serait un nécessaire complément à des cours de spécialisation et à des cours davantage professionnalisants. Le comité a considéré qu'il n'était pas possible de faire l'impasse sur ce socle robuste qui permettrait d'être adossé par ailleurs à une réflexion au sein de chaque école en lien avec sa spécialisation et également de répondre à une demande des étudiants d'être nourris intellectuellement sur un certain nombre de sujets ayant trait à cette thématique.

Le comité a également identifié en termes de propositions des points qui pourraient être davantage développés au niveau de l'École doctorale en termes de formation doctorale, avec une proposition qui irait en direction de la création en son sein d'un programme interdisciplinaire de formation à la recherche en sciences humaines et sociales de l'environnement et qui permettrait à la fois de former les étudiants, d'identifier des questions de recherche innovantes et émergentes sur lesquelles il serait possible de se positionner en tant que communauté académique à travers cette offre de formation ; elle serait également un moyen d'irriguer les sujets et objets de recherche traditionnels, et à travers cette visibilité accrue de pouvoir développer des financements pour les thèses ; c'est l'un des points qui ont été particulièrement mis en avant lorsque le comité a rencontré Pierre François. Ce programme serait du point de vue du comité un moyen d'ancrer les dynamiques d'échanges entre les disciplines au sein de ce programme centré sur ces questions d'environnement et en même temps d'identifier, de développer différents types de partenariat, que ce soit au sein du programme Alliance, avec le Centre des politiques de la Terre, dans le cadre de partenariats à l'étranger.

Enfin, en termes de proposition pour la recherche à plus long terme (2023-2025), et de manière à répondre à la masse critique qui paraît nécessaire pour répondre à ces besoins et à leur urgence, le comité a proposé d'ouvrir des postes au recrutement, de manière peut-être ambitieuse, et que pour les trois années à venir, chaque département ou unité de recherche ouvre un poste au recrutement pour une ou un enseignant-chercheur relevant de ce domaine et qui soit par ailleurs ouvert à un dialogue interdisciplinaire. L'affichage de ces recrutements jouera du point de vue du comité – qui s'est beaucoup inspiré en la matière de ce qui a été fait au sein de PRESAGE par exemple – pour rendre visibles l'effort et l'investissement réalisé en termes de communauté académique. Il ne s'agit aucunement d'imposer un verdissement des cours ou de la recherche, mais bien d'identifier au sein de chaque discipline comment faire évoluer chacune des problématiques.

Charlotte Halpern conclut en indiquant que le comité s'est posé la question du suivi des questions d'environnement à trois ou cinq ans. L'audition d'Hélène Périvier, directrice du programme PRESAGE lui a permis de penser un programme transversal adossé à un conseil académique ou un comité, qui aurait principalement pour tâche d'assurer la coordination entre les différents éléments qui seraient mis en place de telle sorte que ce ne soit pas uniquement de petites tâches d'irrigation dans chacun

des domaines et disciplines, mais qu'il soit possible de réfléchir à la cohérence d'ensemble et à l'évolution nécessaire en lien avec ces sujets. Il a semblé au comité que ce qui avait été fait du côté du genre avait permis à plus long terme d'avancer dans la connaissance collective en termes d'enseignements et de recherche sur ces sujets liés au genre, et qu'il serait intéressant de s'inspirer des outils qui avaient été mis en place et aussi de ce pilotage hands-up mis en place au sein de PRESAGE pour développer ces ajustements.

Amélie Antoine-Audo présente le plan d'action. Elle rappelle que le rapport invite à une transformation profonde et rapide de l'offre de cours notamment, et que Sciences Po s'est emparé des propositions formulées dès qu'elles lui ont été transmises, dans la perspective de proposer un premier plan d'action sur les trois années à venir. Charlotte Halpern a mis en perspective la richesse de l'offre qui a été répertoriée en termes d'enseignements et de programmes de recherche, et a invité l'établissement à l'accroître et surtout la rendre plus lisible et plus visible. Amélie Antoine-Audo indique que c'est dans cette perspective que Sciences Po a travaillé, avec beaucoup d'enthousiasme, puisque les propositions sont en parfaite cohérence avec le projet éducatif porté par l'établissement, comme université de recherche en sciences sociales, visant à s'appuyer sur un socle disciplinaire solide, tout en embrassant largement les objets liés aux transformations écologiques. Pour information, concernant le cadrage de la feuille de route, le choix a été fait dans cette urgence de privilégier des actions d'irrigation et d'affirmer la thématique comme priorité, mais aussi de proposer des enseignements qui ne viennent pas s'ajouter, mais se substituer à l'offre déjà existante; la proposition témoigne de la volonté d'une évolution de l'offre qui s'inscrive dans le continuum des études depuis le Collège universitaire jusqu'au doctorat.

Sur le Collège universitaire, Amélie Antoine-Audo rappelle brièvement l'ensemble de l'offre qui existe : 31 cours recensés, 98 projets de parcours civique, le Bachelor of Arts and Sciences déployé à la fois à Paris sur les politiques de la Terre et sur le campus de Reims sur les questions d'environnement et de société durable ; le Collège s'est emparé du sujet pour proposer une offre qui fait sens avec les spécificités de son projet pédagogique et les contraintes qui s'imposent à lui – notamment le fait que la faculté permanente n'est pas in situ, qu'une offre en anglais est nécessaire sur au moins 4 campus sur les 7 existants, et qu'il est nécessaire de préserver la philosophie du projet éducatif, et notamment d'un college of liberal arts, avec l'idée de laisser une marge de choix aux étudiants. Il est important de respecter également la dynamique pédagogique et progressive des apprentissages des étudiants avec une formation disciplinaire lors de la première année ; une seconde année avec une montée en compétences et une ouverture interdisciplinaire plus large en troisième année. Il en résulte, sans entrer dans le détail de toutes les propositions déjà très contraintes par le format, un travail sur l'installation d'un cours obligatoire pour l'ensemble des étudiants du Collège ; la proposition d'une offre de séminaire d'exploration à la fois en première année sur chacun des campus dès la rentrée prochaine, mais aussi en deuxième année sans doute pour 2021 avec un objectif d'un minimum de 10 % de l'offre sur les enjeux de la transition écologique, en s'appuyant sur le double diplôme existant pour aussi déployer ces objets dans le cadre des partenariats ; enfin le

développement d'une offre de pré-rentree, lors des écoles d'hiver et de printemps et en s'appuyant aussi sur toutes les expérimentations et innovations pédagogiques à l'œuvre (simulations, etc.).

Un autre volet concerne un travail sur la question des certificats : une réflexion est en cours et va se poursuivre sur l'idée d'un certificat « Transformation écologique planétaire » pour l'ensemble des étudiants des 7 campus ; la proposition existe aussi au niveau du master et il sera nécessaire de travailler à l'articulation de ce certificat entre le Collège et le niveau master ; il existe également la proposition d'un certificat océan-économie bleue sur les campus qui s'inscrivent dans cette dynamique du fait de la proximité de la mer ou des océans : le campus du Havre, de Poitiers et de Menton.

Il s'agit aussi de travailler, sur la question du parcours civique : Sciences Po a beaucoup d'étudiants dont l'engagement est très fortement ressenti, notamment dans le choix de leurs projets de parcours civique. L'idée serait de travailler à l'échelle des campus et avec leurs environnements de proximité à des collaborations et une offre qui puissent leur permettre de proposer un parcours qui s'inscrive aussi dans une dynamique qui réponde aux enjeux de transformation planétaire.

À l'échelle des masters, les premiers éléments proposés invitent à travailler sur le socle commun partagé notamment dans le cadre de la formation commune ; parallèlement, Sciences Po travaille à une refonte du projet de la formation commune et l'idée serait là de privilégier une offre d'ouverture et d'introduction à un certain nombre de disciplines, voire d'ouvrir même à des disciplines des sciences – pourquoi pas un cours climatologie ou de physique ; par ailleurs une offre pédagogique plus approfondie pourrait permettre de décentrer l'offre actuelle sur des enjeux, notamment sur les questions d'environnement, et qui pourrait s'articuler parfaitement à la fois au projet pédagogique et à la volonté de proposer une offre partagée à l'ensemble des étudiants en master, complémentaire de celle des écoles qui travaillent sur des objets plus ciblés. Il s'agit également de penser la question des doubles diplômes ; Sciences Po crée un Bachelor of Arts and Sciences au niveau du Collège ; faut-il envisager un double diplôme s'inscrivant dans cette même dynamique, qui puisse aussi accueillir des étudiants qui auraient suivi ce premier bachelor ? Faut-il renforcer les doubles diplômes plus classiques où les étudiants se confrontent à des secteurs pédagogiques disciplinaires totalement différents, comme pour l'exemple d'Agro Paris Tech ? En tout cas, Sciences Po ressent une demande et réfléchit sur la manière dont il est possible de travailler en ce sens, avec les partenaires et dans la dynamique des projets qui engagent l'institution, que ce soit CIVICA, ou les travaux engagés du côté du LIEPP, ou du Centre des politiques de la Terre ; il est nécessaire d'articuler ces différents projets. Pour aborder le niveau du doctoral, Amélie Antoine-Audo donne la parole à Pierre François.

Pierre François précise que les thèses portant sur les questions environnementales au sens large ont été recensées et il a été constaté plusieurs choses : 10 % environ des doctorants travaillent sur ces questions, ce pourcentage étant de loin le plus important lorsqu'on opère un relevé thématique sur les questions d'inégalité, de genre, etc. ; le deuxième constat est qu'il n'y a pas de concentration ni disciplinaire ni individuelle, ce qui signifie concrètement que toutes les disciplines sont concernées par ces travaux ;

les 30-35 doctorants travaillant sur ce sujet sont encadrés par environ 25 directeurs de thèse. Il n'y a pas d'appropriation de la thématique par tel ou tel chercheur, ce qui apparaît à Pierre François comme parfaitement en cohérence avec ce qui est promu par le comité

Le problème est que cette communauté de doctorants existe assez peu pour l'instant, ce qui n'est pas très grave compte tenu du mode de fonctionnement de l'institution jusqu'à maintenant, avant tout centré sur les laboratoires – et qui a vocation à le demeurer; un manque à gagner éventuel est cependant identifié, notamment en termes de visibilité : il n'est pas évident que l'institution soit identifiée comme un centre d'expertise en matière de recherche doctorale sur ces questions-là. Les propositions qui ont été faites et reprennent en bonne partie les propositions du comité, visent à proposer une série de moyens permettant de structurer un programme de recherche doctoral transversal, interdisciplinaire, qui n'a pas vocation à se substituer aux laboratoires qui restent les lieux d'appartenance et d'identité premiers des doctorants, mais à essayer de mettre en place des moyens supplémentaires pour ceux des doctorants qui souhaiteraient développer des opérations autour de ces questions. Pierre François liste quelques-uns de ces éléments : la montée en puissance du dispositif AIRE, avec le développement plus systématique de séminaires inter-laboratoires et interdisciplinaires ; la possibilité de mobiliser une série d'outils qui sont d'ores et déjà à disposition de l'École doctorale pour favoriser une politique à la fois de visiting professors et d'échanges doctoraux autour de ces questions ; la possibilité de développer des enseignements interdisciplinaires au niveau doctoral qui seraient destinés à tous les doctorants sur ces points. En termes de contrats doctoraux, Pierre François précise que quatre à six personnes sont financées par an sur ces questions-là ; il souhaite que les contrats doctoraux supplémentaires présentés dans le rapport puissent s'ajouter aux contrats doctoraux dont Sciences Po dispose à ce jour ; parallèlement, l'École doctorale continuera d'être attentive comme elle l'est depuis plusieurs années à s'assurer que ces thématiques sont présentes parmi les doctorants recrutés.

Amélie Antoine-Audo évoque un dernier volet concernant l'idée de constituer une masse critique scientifique suffisante pour relever le défi des transformations planétaires à Sciences Po, et de recruter un certain nombre de post-doctorants qui seraient une force additionnelle pour avancer dans ce sens.

En conclusion, elle note que c'est une première réponse à l'urgence qui était une fois encore rappelée dans le rapport, avec une offre renouvelée au niveau du Collège universitaire, mais aussi un certain nombre de propositions pour le niveau master ; à ce jour, l'idée est de poursuivre la réflexion et l'activité afin de privilégier le dialogue notamment avec les acteurs impliqués dans le processus de transformation, en particulier les écoles qui souhaitent aussi poursuivre en ce sens et la communauté scientifique ; l'enjeu pour Sciences Po est d'être en capacité collectivement de définir l'identité particulière de l'institution alors que ce sujet mobilise les collègues des autres universités et centres de recherche, de faire état de sa spécificité et la donner à voir dans l'offre de cours, notamment au niveau master.

Bruno Palier remercie le comité pour le travail accompli et souhaite faire une remarque pour la suite des travaux : il fait l'hypothèse qu'il ne s'agit pas d'ajouter des cours pour traiter correctement le sujet des transformations planétaires, mais qu'il est nécessaire d'aborder de front les obstacles politiques à court et long terme, les contradictions entre problématiques sociales et problématiques environnementales et qu'il est possible de créer à Sciences Po des espaces de réflexion et de problématisation autour des tensions et des contradictions soulevées par la question environnementale.

Sophie Dubuisson Quellier se réjouit que cette question soit mise à l'agenda et que ce travail ait pu être réalisé. En même temps, elle voudrait insister sur un point qui lui paraît fondamental : le risque est que Sciences Po en reste à des enjeux de formation des étudiants aux questions de transformations environnementales, écologiques, planétaires, quelle que soit la manière de les nommer, en restant à côté des enjeux qui sont ceux de transformations sociales, politiques, économiques, juridiques des sociétés qui lui semblent être au cœur précisément de la mission de l'établissement et qui nécessitent de revenir assez fondamentalement sur une partie de ce qui est enseigné à Sciences Po – elle rejoint en partie Bruno Palier sur le fait que cela ne consiste pas uniquement à ajouter des enseignements, mais à s'interroger sur une partie des enseignements déjà prodigués, qui aujourd'hui ne permettent pas de penser et d'organiser les conditions de ces transformations, voire même qui les évitent. Elle pense que le programme est très lourd, qu'il est nécessaire de le prendre de front, en ayant à l'esprit que Sciences Po doit former des décideurs publics et privés à très court terme – elle se dit inquiète lorsqu'elle entend les termes qui ont été présentés, qui lui paraissent lointains – sur la manière dont ils vont devoir développer des politiques d'atténuation et d'adaptation. Le sujet est vraiment là en ce qui la concerne, et moins sur ces questions de transformations environnementales, écologiques, planétaires, encore une fois quelle que soit la manière dont on les nomme. C'est sur ce sujet que Sciences Po a une mission et des compétences, peut articuler des savoirs produits par la science et les cadres pédagogiques enseignés.

Frédéric Ramel rejoint ce que viennent de dire Bruno Palier et Sophie Dubuisson Quellier et pense que Sciences Po doit irriguer ses enseignements de cette prise de conscience et de cette sensibilité, ce qui s'avère aussi stimulant sur le plan académique et que nécessaire sur le plan citoyen. Il exprime une demande de précision qui concerne Pierre François : les deux contrats doctoraux vont-ils être pris sur le contingent existant ou seront-ils de véritables contrats supplémentaires, et quelles seront les modalités de sélection de ces contrats ? Seront-ils déterminés par le comité des thèses ou un comité ad hoc ?

Sébastien Pimont indique qu'il lui semble que toutes les départements et centres de recherche ont essayé dans leurs formations disciplinaires d'aller au fond de ce qu'il était possible de faire pour tenir compte de ces enjeux, ce qui les a conduit à affronter des contradictions qu'ils constatent tous, à chaque fois qu'ils discutent d'un programme à mettre en place ou même de recommencer un cours qui peut paraître porter sur un sujet hyperclassique, mais qui est traversé par l'enjeu environnemental, planétaire, et qu'il est nécessaire de repenser. Il salue l'idée d'endroits pour repenser

ces contradictions et note qu'il ne faut pas oublier le travail souterrain fait dans chaque cours; il ajoute par ailleurs, si l'on veut aller plus loin, que d'autres questions se posent, dont celle soulignée par Frédéric Ramel : avec quels moyens ? Est-ce que les contrats doctoraux seraient surnuméraires ou se soustrairaient-ils à l'existant ?

Olivier Borraz voudrait aller dans le sens de Bruno Palier et Sophie Dubuisson Quellier : il applaudit le travail énorme qui a été réalisé par le groupe de travail, et les propositions très intéressantes qu'il a produites, mais remarque en même temps que c'est très peu ancré dans l'identité de Sciences Po, dans ce que l'institution fait et devrait faire, ce qui lui pose problème. En effet, Sciences Po travaille sur la démocratie, les marchés, le capitalisme, le travail, autant de sujets directement concernés par ces transformations et l'introduction de cours qui vont sensibiliser les étudiants à ces enjeux planétaires ne semble pas être le plus important. En revanche, il serait plus crucial de réfléchir à ce que la lutte contre le changement climatique implique en termes d'institutions démocratiques ; par exemple, est-ce que la démocratie est compatible avec la lutte contre le changement climatique ? Question de recherche ouverte dont il faudrait débattre ; est-ce que le capitalisme est compatible avec le changement climatique ? Il trouve que toutes les questions travaillées au quotidien sont concernées par ce sujet et que Sciences Po possède une vraie valeur ajoutée sur ces questions. Sensibiliser les étudiants est bien sûr un point, mais il serait surtout question de définir comment dans les recherches et dans les formations montrer les implications de cet objectif global dans les différents domaines abordés. C'est là-dessus, de son point de vue, qu'il faudrait avoir une réflexion d'ensemble et pas uniquement irriguer ou percoler comme il est suggéré dans le rapport. L'urgence appelle plus que la percolation.

Pierre François donne deux éléments de réponse : Les sélections des doctorants se font sur une base académique qui est maîtrisée par une discipline ; à l'intérieur de ces sélections académiques, il peut y avoir des dossiers qui portent sur telle ou telle thématique ; en l'occurrence, en fin de compte, c'est le COMEX qui arbitre. Il n'y aura donc pas de comité dédié sur ces questions planétaires. Pierre François souhaite par ailleurs que les contrats doctoraux évoqués soient un ajout aux contrats existants.

Charlotte Halpern partage les remarques formulées par les uns et par les autres. Des débats ont eu cours au sein du comité pour déterminer si la question classique de l'environnement relevait du transversal ou s'il fallait irriguer, percoler ou transformer l'existant et cette question-là a été posée de manière systématique. Le comité est parti du principe qu'il fallait faire les deux : d'une part, la nécessité de réfléchir à la connaissance spécifique des phénomènes de transformation planétaire, avec des phénomènes spécifiques à ces questions d'environnement. Il existe une demande extrêmement forte des étudiants pour comprendre et connaître ces phénomènes. Elle prend un exemple concret : que dit concrètement le dernier rapport du GIEC en termes de scénario ? Qu'y a-t-il dans ce rapport, comment le lit-on, comment le comprend-on ? On constate des manques dans la formation initiale des étudiants, pas nécessairement à Sciences Po, mais sans doute au lycée, au collège, sur la connaissance de ces phénomènes. Parallèlement, il y a un besoin d'accumulation de connaissances pour les étudiants, de constats, de théories, d'approches très robustes sur les fondamentaux de

chacune des disciplines tout en tenant compte de la spécificité de ces phénomènes et de leur articulation avec les différents registres d'action. Elle dit partager l'avis de Sophie Dubuisson Quellier en termes de besoins extrêmement immédiats sur le marché du travail : il y a bien des questions qui se posent aujourd'hui dans un certain nombre de collectivités en termes d'adaptation, de transformation, dans le secteur privé aussi, du côté associatif ; d'ici cinq à dix ans, les questions ne se poseront plus de la même manière. Elle note que Sciences Po doit pouvoir former ces étudiants pour avoir ce socle de compréhension, de connaissance à la fois pratique et théorique dans la façon d'accompagner, de transformer, de penser ces phénomènes.

Charlotte Halpern ajoute que le débat au sein du comité a régulièrement porté sur la volonté d'éviter que la démarche globale ne consiste qu'à ajouter ici ou là des « trucs verts », qui s'accumulent dans un coin et restent dans un placard, très sectorisés, et ne permettent pas de s'articuler avec l'existant. Les membres du comité avaient entre eux des manières très différentes d'aborder cette question ; le fait d'avoir remis au centre les socles communs des disciplines est un moyen de répondre au défi de ne pas superposer des couches mais de faire des propositions qui transforment l'existant en profondeur.

## **9/ Présentation du plan d'action 2020-2023 sur la transition écologique**

Juliette Seban remercie Marc Lazar et Guillaume Plantin de lui donner l'opportunité de présenter le plan d'action 2020-2023 sur la transition écologique, qui invite l'ensemble des acteurs de l'institution à réfléchir à ses propres pratiques en tant que lieu d'études, de vie et de travail dans la perspective d'une évolution une université écoresponsable.

Une consultation en ligne a permis à toutes les communautés de Sciences Po de s'exprimer pour donner des idées pour un campus plus écoresponsable et elle remercie ceux parmi les présents qui y ont répondu. Le plan d'action pour Sciences Po se décline en trois axes : réduire l'empreinte carbone ; limiter l'impact négatif des activités ; consommer responsable. Le plan comporte dix objectifs, qui couvrent des champs différents, comme par exemple la réduction des déplacements les plus polluants, des consommations d'eau et d'énergie, la pollution numérique, les déchets plastiques à usage unique, les consommations de papier, l'amélioration du tri sélectif, le développement du réemploi, la végétalisation des campus, le renforcement de la politique d'achats responsables, l'amélioration l'offre alimentaire sur les campus. Chacun de ces objectifs est détaillé dans le plan d'action sous la même forme. Elle prend l'exemple du premier : réduire les déplacements les plus polluants. Il y a une étape « état des lieux », avec un diagnostic, une deadline, où en est l'institution sur cet objectif ; un aspect sensibilisation : comment la chose est abordée auprès des communautés, comment elles sont sensibilisées sur ces sujets ; ensuite des engagements concrets, comme par exemple sur les déplacements les plus polluants : où en est l'institution aujourd'hui sur sa politique voyage et sur l'arbitrage train-avion, sur le recours à la visioconférence ? (est-il simple et évident pour tout le monde ? peut-on l'améliorer ?) ; et enfin les questions de stationnements vélos qui sont beaucoup

ressorties dans la consultation globale qui concerne évidemment tous les campus ; à chaque fois, il existe un indicateur.

Concernant les prochaines étapes du plan d'action, Juliette Seban indique qu'elle voulait faire cette présentation pour deux raisons : d'abord pour que les membres du Conseil sachent que ce plan existe, qu'un état des lieux va être mis en place sur chacun des dix objectifs du plan d'action ; il faut pouvoir poser un diagnostic sur chacun de ces objectifs pour pouvoir les prioriser et les quantifier, mettre en place une gouvernance efficace, sans néanmoins attendre d'avoir tous les diagnostics complets pour mettre en place des actions concrètes que les membres ont certainement déjà vues dans l'établissement, avec notamment la suppression des bouteilles plastiques et les fontaines à eau pour les étudiants qui arrivent bientôt. Le deuxième objectif de cette présentation est que les membres du Conseil s'impliquent dans ce plan ; en effet, des champs dans ce plan d'action concernent particulièrement la recherche, notamment les questions de déplacements professionnels, d'organisation d'événements, de vie de laboratoires ; des centres travaillent déjà sur ces questions. Juliette Seban va entamer les états des lieux sur chacun des objectifs, en prenant connaissance de la littérature et des données qui existent sur ces sujets ; si les membres du Conseil connaissent des chercheurs qui travaillent sur ces thématiques ou seraient intéressés, ont des contacts dans des réseaux tels que les labos1.5, elle souhaiterait pouvoir bénéficier de ces contacts et initiatives. Enfin, concernant l'université comme lieu d'expérimentation, comme le disaient Charlotte Halpern et Amélie Antoine-Audo, les étudiants ont particulièrement envie de s'investir, que des choses soient testées en termes de politiques publiques, d'évaluation de politiques publiques ; certaines peuvent l'être, à l'échelle de l'université. Elle cite l'exemple du MIT qui teste plusieurs initiatives en interne qu'elle trouve très intéressantes et qui constituent une application potentielle. Juliette Seban est bien entendu disponible pour des présentations au sein de chaque centre de recherche.

### **10/ Présentation du Centre for History and Economics in Paris (CHEP)**

Paul-André Rosental indique que le *Centre for History and Economics in Paris* est l'extension du *Centre for History and Economics* créé il y a près de 30 ans entre Cambridge et Harvard, dans la perspective de créer un centre inter-collèges au sein de l'université de Cambridge et interdisciplinaire autour des questions liées : histoire et économie, économie historique, histoire de la pensée économique. Le centre est en extension aujourd'hui, non sans lien avec l'anticipation du Brexit en ce qui concerne les collègues anglais ; il s'est étendu à la Freie Universitaet de Berlin, mais surtout à Paris et à Sciences Po il y a maintenant un peu plus de deux ans. Le CHEP est basé à Sciences Po avec deux implantations principales, d'une part du côté du CSO, avec notamment Claire Lemercier, l'une des deux coordinatrices de cette structure, et Marie-Emmanuelle Chessel, membre du conseil scientifique ; et au sein du Centre d'histoire de Sciences Po, avec notamment Nicolas Delalande, Giacomo Parinello et Paul-André Rosental lui-même, membres du conseil scientifique ; toujours à Sciences Po, le conseil scientifique a également inclus Thierry Mayer, ainsi que Jenny Andersson. Il s'agit d'un centre à Paris, à Sciences Po, mais non pas de Sciences Po. Le

CHEP a importé et transposé la logique fondatrice de Harvard-Cambridge, c'est-à-dire l'idée de créer un hub autour des questions concernées et donc intégrant également des représentants d'autres universités. Dans le cadre du conseil scientifique du CHEP, on compte par exemple Esther Duflot et Abhijit Banerjee, les deux récents prix Nobel du MIT, Francesca Trivellato de Yale, également Guillaume Daudin de Paris Dauphine. Le CHEP organise chaque année une journée de recherche sur un format très léger qui a pour but avant tout de favoriser des échanges et de créer des réseaux de recherche ; en 2019, c'était autour des questions d'économie spatiale, cette année sur les questions de law and economics, avec une perspective également historique, et considérée du point de vue des sources. L'idée de base est de donc constituer un espace de circulation autour des trois institutions centralement concernées, c'est-à-dire Harvard, Cambridge, et maintenant Sciences Po, d'une part ; d'autre part, d'étendre le noyau original aux autres disciplines et l'acceptation des questions économiques discutées, d'une part avec un renforcement de l'économie proprement dite, d'où l'importance de la participation de Thierry Mayer, et d'autre part avec une extension au droit, à la science politique et à la sociologie intéressées à penser cette dimension économique. Dans cette circulation encouragée, du point de vue de Sciences Po, il y a l'accueil de collègues de Cambridge et de Harvard et l'idée de leur donner une structure intellectuelle et scientifique d'accueil pour leur permettre de rayonner au sein de l'établissement ; pour l'instant, cet accueil se passe dans les deux centres concernés, le CSO et le Centre d'histoire, mais le CHEP envisage la location ou la colocation d'un espace à ses frais pour pouvoir se donner une implantation fixe ; d'autre part, est prévue la circulation de doctorants, soit ceux de Sciences Po, qui pourront effectuer des séjours de recherche à Harvard ou à Cambridge, soit en accueillant des doctorants des deux autres universités ; le conseil scientifique vient d'accorder des bourses d'un mois à cette fin pour une demi-douzaine de doctorants. Le troisième aspect concerne la sélection qui va avoir lieu au mois d'avril de deux post-doctorats extrêmement bien financés par Harvard pour une durée de trois ans, avec l'idée d'un séjour obligatoirement sur deux au moins des trois institutions concernées.

### **11/ Présentation par chaque discipline des critères pour la sélection des ATER**

Régis Bismuth indique les critères suivants : excellence du dossier académique, expérience de l'université et de l'enseignement, et état d'avancement des travaux de thèse. Le seul demi-poste disponible pour le droit sera vraisemblablement alloué en interne.

Thierry Mayer indique les mêmes critères que précédemment : candidatures internes et externes, pour les étudiants en fin de thèse, avec régulièrement des étudiants venant de PSE, Toulouse, Marseille ; en termes de politique, il n'y pas d'opposition aux renouvellements de ces demi-postes, ce qui permet de correspondre à l'allongement de la durée des thèses constaté ces dernières années dans la discipline et de donner du temps aux doctorants.

Sabine Dullin indique que les critères restent les mêmes que précédemment : un recrutement pour moitié externe, pour moitié interne ; l'idée est de favoriser ceux qui

sont en quatrième et cinquième années de thèses pour achever leur rédaction ; l'excellence du dossier, la capacité à donner des cours en anglais, et la conformité avec les attentes pédagogiques ; le renouvellement sera discuté en fonction des besoins pédagogiques de certains campus.

Frédéric Ramel indique que les critères ne changent pas : degré d'avancement de la thèse, diversification des enseignements ; sur la question interne/externe, les doctorants de Sciences Po sont poussés à aller faire leurs ATER à l'extérieur ; la pratique consiste plutôt à favoriser les externes sur les deux postes, même si les internes ne sont pas rejetés ; sachant que le troisième poste est dédié aux étudiants de troisième année et donc automatiquement réservé aux doctorants internes.

Jeanne Lazarus indique des critères à peu près inchangés : les étudiants sont massivement choisis en quatrième année, et candidatent donc en troisième année ; il n'y a pas de renouvellement ; ils doivent parler anglais et être capables de faire des cours de sociologie générale sur les campus. Le recrutement est pour moitié interne et pour moitié externe.

## **12/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement**

Guillaume Plantin remarque que l'offre a largement excédé la demande puisqu'il n'y a eu que deux demandes de renouvellement cette année, et aucune nouvelle demande.

Les directeurs de département concernés ont émis un avis favorable au renouvellement de la prime d'incitation à l'enseignement de Charlotte Halpern et Denis Fougère, ainsi que la Direction de la formation et la Direction scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents les propositions des départements en vue du renouvellement des primes d'incitation à l'enseignement.

## **13/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du travail, économétrie appliquée**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du travail, économétrie appliquée.

## **14/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du travail, économétrie appliquée**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du travail, économétrie appliquée.

**15/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du droit et théorie appliquée**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du droit et théorie appliquée.

**16/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du droit et théorie appliquée**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en économie, profil économie du droit et théorie appliquée.

**17/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en philosophie**

Martial Foucault présente le comité, composé de 4 membres internes : Frédéric Gros, CEVIPOF ; Astrid von Busekist, CERI ; Julie Saada, École de droit ; et Martial Foucault lui-même ; et de 4 membres externes: Jean-Vincent Holeindre, professeur des universités en science politique à l'Université Paris 2, Panthéon-Sorbonne ; Hélène Landemore, Associate Professor à Yale ; Cécile Laborde, professeur de théorie politique à Oxford, au Nuffield College ; et Peter Dietsch, professeur titulaire de philosophie à l'Université de Montréal.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Professeur des universités (poste public) en philosophie.

**18/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Full Professeur FNSP (poste privé) en psychologie/communication politique**

Martial Foucault présente le comité composé de huit personnes. Les 4 membres internes sont Roberto Galbiati, directeur de recherche du département d'économie ; Cornelia Woll, pour le Centre d'études européennes ; Sylvain Brouard, directeur de recherche ; et lui-même. Les quatre membres externes sont : Catherine Van Der Straeten, directrice de recherche CNRS à l'Institut d'études d'avancées de Toulouse (TSE) ; Sonja Zmerli, professeure des universités à l'IEP Sciences Po Grenoble ; Richard

Nadeau, professeur à l'Université de Montréal en science politique ; et Raul Magni-Berton professeur des universités en science politique à l'IEP de Sciences Po Grenoble.

Guillaume Plantin ajoute que le profil de poste a été approuvé lors de la séance précédente du Conseil scientifique ; le comité de sélection ayant été livré à la dernière minute, cela explique que le point ne figurait pas à l'ordre du jour et que la composition du comité n'avait pas été adressée aux membres du Conseil en amont de la séance.

## **19/ Questions diverses**

Marc Lazar constate l'absence de questions diverses.

## **20/ Conclusion des travaux du Conseil scientifique 2016-2020**

Marc Lazar précise que Guillaume Plantin, Frédéric Mion, et lui-même ont souhaité, puisque ce Conseil scientifique est le dernier dans cette configuration, dresser quelques mots de conclusion.

Frédéric Mion qualifie ce moment de particulier, car comme d'autres personnes réunies ce jour, il n'a connu qu'un seul président du Conseil scientifique, à savoir Marc Lazar, à telle enseigne qu'il a été étonné d'apprendre que ce poste ne lui était pas dévolu à vie et que les statuts ne prévoyaient pas une fois pour toutes que le président du Conseil scientifique était Marc Lazar. Lorsqu'il a pris ces fonctions en avril 2013, Marc Lazar était président de ce qui s'appelait déjà à l'époque le Conseil scientifique, précisément depuis le 18 octobre 2010, date à laquelle il avait succédé à la tête de cette instance à Jean-Paul Fitoussi. Cette instance avait été introduite dans les statuts de Sciences Po par le décret du 10 mai 1985. C'est ce conseil scientifique qui a été profondément remanié par les nouveaux statuts de 2016, mais cela n'a fait obstacle à ce que Marc Lazar soit reconduit à la présidence du Conseil scientifique nouvellement constitué, qui occupe désormais dans ce qu'il est convenu d'appeler la gouvernance de Sciences Po une place centrale, éminente et stratégique. Frédéric Mion voudrait souligner le rôle que Marc Lazar a joué dans cette évolution, voire même cette révolution ; d'abord en amont parce qu'il a été de ceux qui ont réfléchi de manière très précise à ce que devait être la gouvernance de la recherche à Sciences Po ; il a conseillé et appuyé la Direction dans la conception et la rédaction de ses statuts pour tout ce qui concernait les instances chargées de la recherche. A cette occasion, Frédéric Mion veut croire que Marc Lazar était instruit et aidé par son expérience des insuffisances du Conseil scientifique ancienne formule, mais aussi par l'expérience beaucoup plus riche du Bureau scientifique, instance informelle qui avait été créée ultérieurement et dont Marc Lazar avait assumé quelques années auparavant la coprésidence avec Jean-François Sirinelli. En aval ensuite, Marc Lazar a joué un rôle déterminant par la façon dont il a incarné et exercé cette présidence du Conseil scientifique, non seulement dans l'instance qui réunit les membres ce jour, mais également dans les autres instances où il était amené à siéger es qualité, en particulier le Conseil de l'Institut. Frédéric Mion insiste sur l'importance de la conception et de l'exercice de cette présidence par Marc Lazar, puisque pour lui, cette fonction est loin de revêtir un caractère qui serait

simplement honorifique ou même strictement fonctionnel ; tous ceux et toutes celles qui ont assisté aux séances de ce Conseil et qui l'ont entendu prendre la parole dans les différentes instances auxquelles il participe régulièrement savent que Marc Lazar met constamment la légitimité et l'autorité que lui confère cette fonction au service des intérêts bien sûr de l'institution, mais plus particulièrement de ses pairs, de leurs missions, de l'enseignement et de la recherche. Marc Lazar le fait avec une évidente courtoisie, une certaine ténacité, beaucoup de courage, une grande hauteur de vue ; il ne manque jamais de rappeler quelles sont les missions fondamentales d'un établissement universitaire, quels sont les droits et les devoirs des professeurs comme des étudiants, quelles places peuvent occuper la recherche, les professeurs et les chercheurs dans la conduite des affaires de Sciences Po. Frédéric Mion affirme qu'avec Marc Lazar, la présidence du Conseil scientifique a exercé, incarné un authentique magister, et est heureux d'avoir eu le plaisir de trouver en lui en toutes circonstances un interlocuteur de toute première importance, loyal, mais vigilant, parfois un peu sévère, à l'occasion injuste également, mais jamais complaisant et toujours ouvert et coopératif. Il voudrait insister sur un autre point peut-être moins immédiatement visible, moins politique, mais pas moins essentiel : grâce à Marc Lazar, le Conseil scientifique a été une instance utile, efficace ; tous et toutes peuvent attester qu'il a fonctionné de manière collégiale et transparente, que les débats qui s'y sont tenus ont pu se dérouler pleinement et sereinement ; qu'il a été une instance de consultation, mais aussi un lieu de proposition. Pour tout cela, les membres du Conseil peuvent être reconnaissants. Frédéric Mion remarque que si Marc Lazar est parvenu à trouver cet équilibre, à faire fonctionner cette instance avec l'efficacité décrite, c'est certainement qu'il pouvait s'appuyer sur sa connaissance éprouvée de la vie politique en général, italienne en particulier, de l'histoire du Parti communiste, intéressante dans ces applications à une instance comme celle-ci, sans doute, ce qui lui a, à l'évidence, permis d'éviter certains écueils dans l'exercice de ce gouvernement ; plus sérieusement, l'expérience sur laquelle il a pu appuyer cette pratique présidentielle est celle des multiples responsabilités qu'il a exercées dans l'institution depuis qu'il est arrivé à Sciences Po en 1999 : la direction de l'École doctorale, la direction des études doctorales d'histoire, la direction du Département d'histoire dont il a été le premier patron au moment de sa création et depuis 2014 la direction du Centre d'histoire, poste auquel Frédéric Mion l'a nommé ; et bien sûr, d'autres responsabilités avant même de rejoindre Sciences Po, ou bien qu'il exerce en dehors de Sciences Po. Cette longue expérience a permis à Marc Lazar de donner à cette fonction présidentielle au CS un poids, une épaisseur et une robustesse qui sont tout à fait remarquables. Frédéric Mion profite de ce moment pour saluer celles et ceux, membres élus de ce Conseil, qui ne le seront plus lors de la prochaine réunion de ce Conseil, puisque les échéances électorales sont proches, pour leur exprimer sa grande reconnaissance et leur souhaiter bon vent pour les activités extra-conseil auxquelles ils pourront consacrer plus de temps désormais ; sa gratitude va aussi à celles et ceux qui ne vont pas délaissier le Conseil scientifique après les élections et seront toujours présents lors des prochaines séances, tout particulièrement à Françoise Gallais, Carole Jourdan, et l'indispensable Bénédicte Barbé, sans qui l'instance ne serait pas ce qu'elle est. Il exprime encore sa reconnaissance à Marc Lazar avant de lui céder la parole.

Marc Lazar remercie Frédéric Mion avec émotion. Il souhaite dresser le bilan collectif de ce qui a été fait avec le nouveau Conseil scientifique, qu'il pense plutôt positif, même si le point reste ouvert à la discussion. Il rappelle ce que disent les statuts sur ce Conseil, donnant un avis consultatif, « sur toute question concernant la politique scientifique de l'établissement en matière de recherche et de formation doctorale, de procédure d'évaluation scientifique et de liaison entre l'enseignement et la recherche, consulté sur les demandes d'accréditation, sur la politique de l'établissement en matière de recrutement des enseignants et des chercheurs, et de principes communs régissant leurs carrières. À ce titre, le Conseil est consulté sur les recrutements, fiches de poste et compositions des comités de sélection, les nominations et la gestion de la carrière des enseignants et des chercheurs de la FNSP, de l'IEP de Paris et des unités de recherche auxquelles l'Institut participe. » Marc Lazar veut croire que ces tâches ont été assumées et que de la sorte a été affirmé le rôle de cette instance dans l'établissement, que les membres ont bien travaillé ensemble, ont appris à s'écouter, à échanger, ont été capables de surmonter quelques moments de tension, qui ont caractérisé parfois ce Conseil sur des recrutements, sur la promotion de collègues, sur des choix de carrière. Il note que c'était loin d'être évident ou gagné de réussir à faire cela. Ce qui le frappe quand il réfléchit à cette longue période, beaucoup trop longue où il a assumé de cette tâche, dont il s'avoue content d'être libéré, c'est que le Conseil n'a pas subi des logiques disciplinaires, bien au contraire ; ni des logiques de statut CNRS, professeurs d'université, FNSP ; que le Conseil a également bien travaillé avec la DES du temps de Cornelia Woll, avec la Direction de la Formation avec Bénédicte Durand, avec la Direction de l'École doctorale, Jean-Marie Donegani et Pierre François maintenant, avec M. Frédéric Mion en tant que directeur. Il pense qu'il est important de souligner que la concertation a progressé et qu'elle s'est le plus souvent approfondie. Marc Lazar détaille les points à développer à l'avenir : avec l'élection du nouveau Conseil scientifique, il pense qu'il est nécessaire de rajeunir ce conseil et de le féminiser plus ; qu'il serait important d'avoir plus de débats de fond, ce qui a été commencé avec Christine Musselin et continué avec Guillaume Plantin, et illustré ce jour avec les questions d'environnement ; d'associer davantage les représentants doctorants lors des sessions plénières, point qui demande un effort pour la suite : à ce jour, il reste un des plus décevants de ces formations élargies, puisque lorsque Marc Lazar leur donnait la parole, ils ne s'exprimaient pas, alors qu'ils le font au Conseil de l'École doctorale, ou de la manière constatée ces derniers temps. Marc Lazar pense que dans une perspective d'intégration, il faudra progresser sur ce sujet, et reconnaît une éventuelle part de responsabilité de ne pas avoir assez préparé avec eux ces réunions. Marc Lazar estime par ailleurs qu'il faudrait repenser les procédures du Conseil pour les autorisations à engager des HDR, qui ont constitué des points de friction parfois : faudrait-il faire comme d'autres établissements et demander des rapports extérieurs sur les demandes d'autorisation aux HDR ? Ce sera l'objet du prochain Conseil scientifique que de prendre des décisions en la matière. Peut-être faudrait-il également harmoniser ou rationaliser les réunions DU-DD avec celles du Conseil scientifique : il a été rappelé plusieurs fois que ceux qui participent à ces réunions, lorsqu'ils arrivent au Conseil scientifique, ont l'impression d'avoir déjà entendu les rapports.

Pour finir, Marc Lazar voudrait faire quelques remarques à titre plus personnel : il indique avoir beaucoup aimé faire ce travail, préparer les réunions, les animer ; il pense indispensable pour celui ou celle qui briguera la présidence d'avoir envie d'assumer ce poste et d'y consacrer le temps nécessaire et qu'il est indispensable que ce futur président constitue un bon tandem avec la Direction scientifique, comme cela a été son cas avec Christine Musselin et avec Guillaume Plantin. Il ajoute que l'équipe est particulièrement performante, avec Bénédicte Barbé et Carole Jourdan, extrêmement efficaces pour la préparation des conseils scientifiques, qui l'ont toujours briefé en amont, lors des réunions de préparation, pour assurer le bon déroulement de ces sessions ; il tient à les remercier chaleureusement. Il faut comprendre aussi que le président ou la future présidente du Conseil scientifique a un rôle important dans l'institution, ce qui représente un changement important des statuts : il est d'une certaine façon le représentant de la communauté académique, du fait de son élection, et à ce titre, il siège au Conseil de l'Institut, actuellement présidé par Jeanne Lazarus, et dans une structure informelle qui s'appelle le Conseil des Doyens, et se réunit autour de Frédéric Mion une fois tous les quinze jours. C'est pourquoi, dans son rôle, il relaie les préoccupations de la Faculté permanente dans ces instances, il joue un rôle d'intermédiaire et à plusieurs reprises certains membres du Conseil l'ont contacté pour essayer de faire passer des messages. Marc Lazar pense ce rôle d'intermédiaire tout à fait important dans le fonctionnement de l'institution.

Enfin, Marc Lazar voudrait s'attarder sur un dernier point, au risque d'être quelque peu injuste : le rapport à la Direction comme entité – pas au directeur, au sens ad hominem, puisqu'il pense avoir eu de bonnes relations avec lui, malgré quelques moments parfois de friction. Sciences Po repose sur quatre piliers : les étudiants, les vacataires, la haute fonction publique, et la faculté permanente. Ces fondements sont déséquilibrés, au détriment de la faculté permanente. Cela relève de l'histoire de l'institution, comme il l'avait déclaré d'ailleurs en prenant ses fonctions. Marc Lazar pense que ce déséquilibre tend à s'estomper, mais qu'il reste beaucoup de travail à faire. Ce travail suppose deux conditions : premièrement, que les membres de la faculté permanente, quel que soit leur statut (professeur d'université, FNRS, CNRS) comprennent la spécificité de Sciences Po, qu'ils intègrent, qu'ils assimilent ce poids de l'Histoire, pour éviter des malentendus, des incompréhensions par rapport à leur connaissance des autres réalités universitaires, qu'elles soient françaises ou étrangères, qui n'ont rien à voir avec Sciences Po ; mais de l'autre côté, du côté de la direction comme entité, il s'avère nécessaire que l'effort de compréhension déjà bien entamé – il en est conscient, car il a vu le changement au fil des années – de ce que signifie la recherche, collective et individuelle, de ce que sont les chercheurs, espèce humaine très particulière, avec ses exigences, ses attentes, ses aspirations, ses modalités de travail, ses références, et ce qu'on peut appeler son habitus ; que cet effort de compréhension soit encore approfondi. Marc Lazar reste persuadé, en tant que président sortant, que pour que Sciences Po franchisse une nouvelle étape de son développement, il faudra encore renforcer de manière substantielle le poids des académiques, tâche à laquelle devra se consacrer le nouveau conseil scientifique. Marc Lazar voudrait enfin remercier tous les membres présents, avec lesquels il a été très sympathique de travailler.